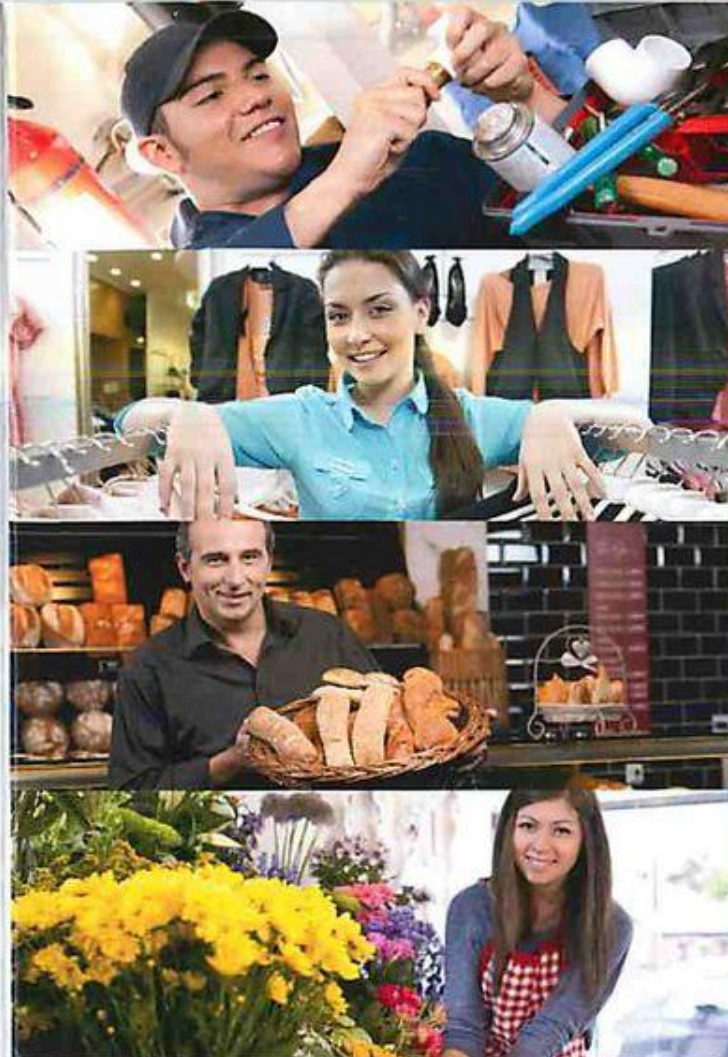




Interlocuteurs

Agenais	05 53 77 10 61
Villeneuvois	05 53 49 66 64
Fumélois	05 53 49 66 64
Néracais	05 53 97 55 97



Nous avons en commun
bien plus qu'un territoire.

Technopole Agropole BP 112
47931 Agen Cedex 9
Tél. : 05 53 77 20 28
Fax : 05 53 77 21 00
Mail : contact@initiativelotetgaronne.fr

Nos partenaires



Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé

LE CONSEIL 1

- Un accueil de proximité
- Un suivi technique au montage de votre projet
- Une expertise de votre projet par une équipe de professionnels locaux (chefs d'entreprises, banquiers, experts comptables, ...)



Augmentez votre apport par un prêt personnel

LES PRÊTS 2

■ Prêt à 0% sans garantie personnelle

1 Prêt d'honneur Création / Reprise

- Montant : 1 500 à 15 000 €
- Sociétés uniquement
- Entreprise de 0 à 3 ans
- Création ou Reprise
- Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt d'honneur
- Apport personnel
- Remboursable sur 3 à 5 ans

2 Prêt Complémentaire Reprise Fonds Aquitaine Transmission/Tourisme (FAT)

- 2 500 à 7 500 €
- Sociétés uniquement
- Reprise avec départ à la retraite du cédant
- Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt FAT
- Avoir un premier prêt d'honneur reprise ① au moins égal à 7 500 €
- Apport personnel au moins égal au montant du prêt FAT
- Remboursable sur 3 à 5 ans

3 Prêt Primo- Développement

- 15 000 à 40 000 €
- Sociétés uniquement
- Entreprise de 3 à 5 ans
- Croissance
- Obtention d'un prêt bancaire ou apport d'investisseurs à hauteur de trois fois le montant du prêt
- Apport personnel
- Remboursable sur 3 à 5 ans

4 Prêt Initiative Remarquable

- 5 000 à 25 000 €
- Sociétés uniquement (ayant moins de 10 employés et avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'€)
- Entreprise de 0 à 5 ans
- Création, Reprise ou Croissance
- Obtention d'un prêt d'honneur création/reprise ① ou primo-développement ③
- Création d'au moins un emploi
- Remboursable sur 3 à 5 ans

5 Prêt Initiative Aquitaine Agri

- 5 000 à 20 000 €
- Toutes formes juridiques
- Entreprises agricoles de 0 à 1 an
- Création ou Reprise
- Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt Initiative Aquitaine Agri
- Ne pas être éligible à la DJA
- Apport personnel au moins égal au montant du prêt Initiative Aquitaine Agri
- Remboursable sur 2 à 5 ans

6 Prêt Transition NACRE

- Bénéficiaires et montant selon législation en vigueur
- Création ou Reprise
- Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt.
- Remboursable sur 3 à 5 ans

[05.53.77.21.97](tel:05.53.77.21.97)

Faites-vous accompagner par un chef d'entreprise ou un cadre de direction

LE SUIVI 3

- Possibilité d'appui et de soutien, pendant 3 ans, par un dirigeant d'entreprise qui vous fournit les contacts locaux utiles à votre développement
- Un suivi technique de la Plate-Forme d'Initiatives Locales pendant la durée de remboursement du prêt



➤ Infos et conseils au
05 53 77 20 28

Récapitulatif des critères principaux, appelez-nous pour vérifier que vous êtes éligible